

COMPTE RENDU SOMMAIRE *Réunion du Conseil Municipal* *17 décembre 2013*

N°2013-12-1 APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 26 NOVEMBRE 2013

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte rendu de la séance du 26 novembre 2013.

N°2013-12-2 TRANSFERT DE LA COMPETENCE EAU AU SYDEC

Le Conseil Municipal de Cazères-sur-l'Adour,

- Vu l'exposé de Monsieur le Maire,

- Après en avoir délibéré, à la majorité : par 13 voix contre le transfert de la compétence eau potable au SYDEC et 2 abstentions (Messieurs Dubaquier et Darricau),

DECIDE de ne pas approuver le transfert de la compétence eau potable au SYDEC.

N°2013-12-3 INVESTISSEMENTS

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide l'acquisition :

- de panneaux routiers (635,22 € TTC) ;
- d'un groupe de compression pour la chambre froide des cuisines de la salle des fêtes (3 470,79 € TTC) ;
- de rayonnages pour la bibliothèque intercommunale (1 550,63 € TTC).

N°2013-12-4 VIREMENTS DE CREDITS

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide les virements de crédits suivants :

- Section d'investissement – dépenses imprévues :

- Chapitre 020 (dépenses imprévues) : - 8 000,00 euros

- Section d'investissement – dépenses – opération n° 12 – Ensemble Sports et Loisirs :

- Article 2313 (constructions) : - 20 000,00 euros

- Article 21318 (autres bâtiments publics) : + 20 000,00 euros

- Article 2188 (autres immobilisations corporelles) : + 5 000,00 euros

- Section d'investissement – dépenses – opérations non individualisées :

- Article 2313 (constructions) : - 14 000,00 euros

- Article 21318 (autres bâtiments publics) : + 14 000,00 euros

- Article 21578 (autre matériel, outillage voirie) : + 700,00 euros

- Article 2184 (mobilier) : + 2 000,00 euros

- Article 2188 (autres immobilisations corporelles) : + 300,00 euros

N°2013-12-5 RECHERCHE DE LEGIONNELLES

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide de renouveler le contrôle de recherche des légionnelles pour les installations des douches aux vestiaires de l'ensemble sports et loisirs et au stade du Tremblant. Le coût s'élève à 204,54 € HT par installation.

N°2013-12-6 COMMUNAUTE DE COMMUNES – TRANSFERT DE CHARGES – ENSEIGNEMENT MUSICAL

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité : par 14 voix pour et 1 abstention (Monsieur Triguard),
APPROUVE

- le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées, en date du 3 décembre 2013, concernant le « développement de la pratique musicale, vocale et instrumentale par la création et la gestion en régie directe d'une école de musique communautaire avec les pôles de proximité de Grenade-sur-l'Adour, Castandet et Cazères-sur-l'Adour, au 1^{er} janvier 2014 » ;
- le calcul des nouvelles attributions de compensation des communes membres de la Communauté de Communes du Pays Grenadois, qui en découle.

DIVERS / INFORMATIONS

- Salle de réunion : les lettres (signalétique) ont été posées.
- Fonds d'Equipement des communes (FEC) 2014 : montant versé à la commune 5 531,22 euros.
- FNGIR 2014 : montant versé à la commune 3 457 euros.
- Vente Harnist : les documents nécessaires à l'acquisition de cette propriété par la commune sont en possession du notaire.
- Pluvial avenue de la Gare : la Route Ouvrière Aturine programme le début des travaux pour mi-janvier 2014.
- SYDEC : les rapports SYDEC 2012 sur la distribution publique d'énergie électrique et de gaz combustible dans les Landes, sont consultables en mairie.
- Journal Municipal : la 1^{ère} mouture circule parmi les conseillers pour vérification.
- CAUE des Landes : une réunion de travail s'est tenue le 17/12 (matin), elle portait essentiellement sur le côté « Berges de l'Adour ».
- Don Melle Layan : accord unanime pour apposer une plaque commémorative relative au don de Hermance Layan qui a financé une partie de l'aménagement du secrétariat en 2004.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21 h 50.

Fait à Cazères-sur-l'Adour, le 24 décembre 2013.

Le Maire,

Francis DESBLANCS